

Règlement du « Concours Starter »

Ce concours est organisé par Belfius Banque S.A., Place Charles Rogier 11, 1210 Bruxelles, portant le numéro BCE 0403.201.185 et le numéro FSMA 19649 A, ci-après dénommée « l'organisateur »

Article 1

Le concours se déroule sur le site web de l'organisateur, www.belfius.be, du 16-10-2018 au 13-11-2018 à 23h59. L'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment la date de début ou de fin du concours, ou de prolonger ou raccourcir la durée du concours.

Article 2

La participation est uniquement possible via le site web susmentionné et est réservée aux clients/prospects. Seules les personnes physiques majeures domiciliées en Belgique peuvent participer au concours. La participation d'associations et de personnes morales n'est pas admise.

Une seule participation est acceptée par personne (si plusieurs participations d'une même personne sont enregistrées, seule la première compte, et les autres participations sont considérées comme nulles et non avenues). Un participant ne peut gagner qu'une fois et une seule personne peut gagner par adresse de domicile.

Article 3

Chaque participant doit répondre à trois questions à choix multiples et une question subsidiaire via le site web.

Première question: « Belfius s'engage aux côtés des starters avec des partenaires de qualité! Parmi les propositions ci-dessous, quel est le nom de notre partenaire mettant à disposition une plateforme d'accompagnement pour les entrepreneurs et les coachs professionnels ? »

(réponses possibles: 1) Wikistarters; 2) Wikipreneurs; 3) Wikicoach; 4) Wikistart)

Une seule de ces réponses est valide.

Deuxième question: « Vous souhaitez préparer votre financement? Quels sont les avantages offerts par Belfius liés au programme COSME mis en place par le Fonds Européen d'Investissement? »

(réponses possibles: 1) Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'un accès plus aisé au financement de vos investissements: votre crédit est automatiquement couvert à 50% et la garantie est gratuite ; 2) Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'un accès plus aisé au crowdfunding ; 3) Vous bénéficiez, sous certaines conditions, d'un accès plus aisé à une large gamme de produits d'investissement avec une réduction des frais d'entrée et de gestion).

Une seule de ces réponses est valide.

Troisième question : « Quel est le nom de notre partenaire offrant des solutions juridiques en ligne et faisant partie de nos avantages pour starters? »

(réponses possibles: 1) Jurex ; 2) Jureca ; 3) Jurileg ; 4) Jurideo).

Une seule de ces réponses est valide.

En outre, le participant doit aussi répondre à la question subsidiaire: « Combien de participants uniques participeront au concours starter durant la période du 16 octobre au 13 novembre 2018 inclus ? »

Article 4

Les prix sont les suivants:

- 1^{er} prix: Une heure de conseil juridique via le volet entreprendre de la plateforme en ligne Jureca.
- 2^e prix: Un Bongo aventure d'une valeur de €299,90

*sous réserve de disponibilité et des conditions supplémentaires imposées par Bongo et Jureca.

Ces prix seront accordés aux trois participants qui :

- répondent correctement aux 3 questions à choix multiples ;
- et répondent aussi correctement à la question subsidiaire, ou dont la réponse se rapproche le plus de la bonne réponse.

En cas d'ex aequo, la priorité sera donnée aux participants dont le formulaire de réponse aura été reçu en premier par l'organisateur.

Les gagnants doivent remplir toutes les conditions de ce règlement. Si toutes les conditions ne sont pas remplies, le prix sera attribué au participant suivant dont la participation sera valide.

Article 5

Les trois gagnants seront avertis par e-mail au terme de l'action. Ils seront ensuite contactés dans les 10 jours à compter de la réception de cet e-mail par l'agence Belfius la plus proche dans laquelle ils devront se rendre pour récupérer leur prix.

Si les gagnants du prix ne réagissent pas dans le mois suivant la notification par l'organisateur et/ou s'ils ne réceptionnent pas le prix dans le délai imparti, ils ne pourront définitivement plus prétendre à ce prix. Les prix non réceptionnés seront ensuite attribués par l'organisateur au suivant du classement.

Article 6

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la communication de données incorrectes qui résultent en une adresse incorrecte ou inconnue.

Article 7

Les prix remportés ne peuvent pas être échangés contre d'autres produits, services ou espèces.

Article 8

À l'exception de ce règlement, aucune autre information au sujet de ce concours ne sera fournie, ni par téléphone, ni par écrit, sauf dans les conditions stipulées à l'article 5.

Article 9

Ce règlement peut être consulté par l'intermédiaire du lien fourni à cet effet sur le site web de l'organisateur, www.belfius.be.

Article 10

L'organisateur se réserve le droit de suspendre et/ou d'annuler le concours à tout moment en cas de force majeure ou si des événements indépendants de sa volonté se produisent, sans que les participants ou toute autre personne ne puissent prétendre à une indemnisation. La responsabilité de l'organisateur ne peut pas non plus être engagée en cas de problèmes techniques, de quelque nature que ce soit (p. ex. problèmes de connexion internet).

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter le concours sans notification préalable. Une communication ordinaire sur le site web suffira à cette fin.

Article 11

Les réclamations relatives à ce concours doivent être envoyées par recommandé au plus tard dix jours ouvrables après la fin du concours, à l'adresse suivante: Belfius Banque, « Concours Starter », RT 25/10, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles.

Les réclamations ne seront en aucun cas traitées oralement ou par téléphone. Les réclamations qui ne seront pas formulées par écrit ou qui seront introduites après le délai susmentionné ne seront pas prises en considération.

Article 12

L'organisateur utilisera les données personnelles des participants pour garantir le bon déroulement du concours et pourra aussi, si le participant l'indique expressément sur le formulaire de participation, utiliser les données communiquées par le participant à des fins de marketing direct. Les participants peuvent s'opposer à l'utilisation de ces données à de telles fins. Ils peuvent exercer leur droit d'accès et de modification en s'adressant par écrit à Belfius Banque, Gestion Clientèle, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, en joignant une copie du recto de leur carte d'identité.

Article 13

La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation de celui-ci ne sera prise en considération.